



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

August 2 / 2 août, 2018

F5211-170456

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION

ADDENDUM #1 / ADDENDA N° 1

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 1 est émis.

Clarifications:

1. The submission can be in French.
2. Provision of services to be in English.
3. M2 this should read 60 Months (5 years) experience.
4. Installers are to be certified in NS, NB and PEI(The 3 provinces covered under this contract for Tank Design)
5. Certifications must be for the provinces they will be designing for in this contract NS,NB and PEI
6. Yes. The project engineer or technician will need to provide proof of certification of having completed an approved oil system installer course.
 - a. A certified installer certificate in NB,NS and PEI is required to bid on the contract
 - b. Proof of certification must be provided with submission.
 - c. The training required may be equivalent to that referenced in your question. However, certifications must be for NB, NS and PEI as stipulated above.

*****Solicitation now closes August 14th 2018 at 14:00 ADT**

1. Nous sommes d'avis que la soumission peut être rédigée en français.
2. Oui, les services doivent être fournis en anglais.
3. O2 -Il devrait être indiqué 60 mois (5 ans) d'expérience.
4. Les installateurs doivent être certifiés en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard (les trois provinces concernées par ce contrat pour la conception d'un réservoir).
5. Les certifications doivent être pour les provinces pour lesquelles la conception est prévue, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard en vertu de ce contrat.
6. Oui. L'ingénieur de projet ou le technicien devront fournir une preuve de certification selon laquelle ils ont terminé un cours approuvé d'installateur de circuit d'huile.
 - a. Un certificat d'installateur certifié au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard est requise pour soumissionner à ce contrat.
 - b. Une preuve de certification doit être annexée à la soumission.
 - c. La formation requise doit être équivalente à celle indiquée dans votre question. Toutefois, les certifications doivent être pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, tel qu'il est mentionné plus haut.

****** L'invitation maintenant prend fin le 14 août 2018 à 14h 00 HAA**